

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 18 AVRIL 2016 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire Marc Asselin  
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,  
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric  
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote  
et Alain Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Sylvain Duchesne, directeur  
général, et monsieur Jean Paradis,  
greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

**ORDRE DU JOUR**

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

**EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 4 ET 11 AVRIL 2016**

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard,  
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 4 et 11 avril 2016, copie desdits procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 4 AVRIL 2016**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin,  
appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,  
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

**194-11-2016**

**195-11-2016**

**196A-11-2016**

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 avril 2016, et ce, tel que rédigé. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE LUNDI 11 AVRIL 2016** **196B-11-2016**

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 11 avril 2016, et ce, tel que rédigé. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 28 FÉVRIER AU 26 MARS 2016** **197-11-2016**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, IL EST RÉSOLU:

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 28 février au 26 mars 2016 et qui s'établit comme suit :

**DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES**

Chèques de la période

	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	169960	170507	2 463 558,82 \$	0,00 \$	2 463 558,82 \$

**PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS**

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M323 à M331 :	110 646,08 \$
Paiements de factures effectués par transit : T459 à T482 :	882 512,02 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 406 023,88 \$
Service de la dette :	1 313,95 \$
Achats Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	1 284 999,72 \$
Autres :	10 737,80 \$
<b>Total des déboursés par internet et transferts directs :</b>	<b>3 696 233,45 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :</b>	<b><u>6 159 792,27 \$</u></b>

**N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 73 412,83 \$."**

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 1<sup>er</sup> avril 2016)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATION MINEURE – 1475, ROUTE DU LAC OUEST** **198A-11-2016**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage déposée par La Ferme Guéla inc., propriétaire, pour autoriser le maintien d'un bâtiment d'entreposage agricole à au moins 6,1 mètres de

la ligne latérale, plutôt qu'à au moins 10 mètres, comme le prévoit la note 9 du cahier des spécifications annexé au règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 1475, route du Lac Ouest;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les prescriptions du règlement de dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal « Le Lac-Saint-Jean », en date du 23 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une consultation publique lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme dans son rapport de la réunion tenue le 8 mars 2016;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
ET RÉSOLU :

"que ce conseil ratifie la recommandation du C.C.U. et accepte cette demande de dérogation mineure pour autoriser le maintien d'un bâtiment d'entreposage agricole à au moins 6,1 mètres de la ligne latérale, plutôt qu'à au moins 10 mètres, comme le prévoit la note 9 du cahier des spécifications annexé au règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 1475, route du Lac Ouest, le tout conformément aux conditions mentionnées dans la recommandation C.C.U. 16-02-02 a), dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, notamment :

La petite remise doit être déplacée à au moins 0,6 mètre de la limite de propriété pour être conforme à la réglementation."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **DÉROGATION MINEURE – 2895, RUE SCOTT OUEST**

**198B-11-2016**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage déposée par Monsieur Jonathan Dion, propriétaire, pour autoriser la construction d'un garage à au moins 0,68 mètre de la ligne arrière, plutôt qu'à au moins 1,5 mètre, comme le prévoit l'article 9.2.2.1 du règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 2895, rue Scott Ouest;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les prescriptions du règlement de dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal « Le Lac-Saint-Jean », en date du 23 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une consultation publique lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme dans son rapport de la réunion tenue le 8 mars 2016;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"que ce conseil ratifie la recommandation du C.C.U. et accepte cette demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'un garage à au moins 0,68 mètre de la ligne arrière, plutôt qu'à au moins

1,5 mètre, comme le prévoit l'article 9.2.2.1 du règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 2895, rue Scott Ouest, le tout conformément aux conditions mentionnées dans la recommandation C.C.U. 16-02-02 b), dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROJET D'IMMOBILISATIONS #033 – VIDANGE DU BASSIN #2 DES ÉTANGS SUD** **199-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire exécuter les travaux relatifs à la vidange du bassin #2 des étangs Sud prévus au projet d'immobilisations #033, incluant notamment les travaux suivants :

- Surveillance, main d'œuvre et imprévus;
- Honoraires professionnels;
- Vidange du bassin #2 des étangs Sud;
- Construction de la pompe sur ponton;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ces travaux seront préparés par le Service technique de la Ville d'Alma et que les coûts de ces travaux sont estimés à 525 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c T-14)*, le conseil municipal peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration par résolution lorsqu'il pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"de décréter les travaux ci-haut mentionnés et décrits au projet d'immobilisations #033;

d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter ces travaux ainsi qu'à faire les dépenses requises, jusqu'à concurrence d'une somme de 525 000 \$, le tout conformément aux estimations produites par le Service des travaux publics en date du 14 avril 2016, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

à cette fin, d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 525 000 \$, incluant les dépenses contingentes et, pour se procurer cette somme, à approprier, à même le budget disponible des activités financières prévu à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2016, une somme jusqu'à concurrence de 525 000 \$."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUSSIONS – BÉTON DE CIMENT (NORME 2016-053)** **200-11-2016**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de béton de ciment, les soumissions suivantes ont été reçues le 12 avril 2016 :

Soumissionnaires	Prix le mètre cube, taxes incluses	
	Béton 32 MPA	Béton 15 MPA
Béton Régional inc. – Alma	137,41 \$	115,47 \$
Almamix Itée – Alma	147,17 \$	120,72 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
ET RÉSOLU :

"d'octroyer le contrat pour la fourniture de béton de ciment (32 MPA) au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Béton Régional inc. » d'Alma, pour un prix net de 137,41 \$ le mètre cube (m<sup>3</sup>), taxes incluses, lequel servira à la réfection des trottoirs;

et d'octroyer le contrat pour la fourniture de béton de ciment (15 MPA) au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Béton Régional inc. » d'Alma, pour un prix net de 115,47 \$ le mètre cube (m<sup>3</sup>), taxes incluses, lequel servira à la pose de bordure de béton,

le tout conformément à la soumission reçue et au devis l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### CHEMIN DE LA COLLINE – VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR YVES DUFOUR 201-11-2016

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Dufour a demandé à la Ville d'Alma de lui vendre une parcelle de terrain qui est contigüe à sa propriété afin de lui permettre de la subdiviser pour ajouter une résidence unifamiliale à l'extrémité du chemin de la Colline;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme et environnement recommande de vendre cette parcelle de terrain inutilisée aux conditions suivantes :

- le prix sera celui inscrit au rôle d'évaluation, soit 6 348,54 \$;
- l'acquéreur devra poser sur le terrain un puisard capteur d'eau et une conduite pluviale conforme aux prescriptions du Service des travaux publics, de façon à favoriser l'acheminement de l'eau pluviale en contrebas. Une servitude d'égout pluviale et d'accès devra être cédée à la Ville d'Alma à cette fin sur ce terrain. En contrepartie, la Ville assumera les frais de contrat de servitude et réparera sa bordure d'asphalte le long du cul-de-sac;
- le contrat du terrain à construire devra prévoir une clause informant l'acheteur de l'existence d'un sentier de motoneige dans l'emprise prolongeant le chemin de la Colline;
- toute construction sera assujettie à l'obtention d'un avis d'ingénieur en géotechnique;

- la bande riveraine devra être préservée et le déboisement minimisé;
- les honoraires professionnels sont à la charge de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT le projet de contrat rédigé par Me Bianka Villeneuve notaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la vente en faveur de monsieur Yves Dufour, propriétaire de la propriété sise à l'extrémité du chemin de la Colline, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 294,9 mètres carrés, soit une partie du lot 5 143 166, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, pour le prix de 6 348,54 \$, plus les taxes applicables, le tout, plus explicitement illustrée sur le plan accompagnant la description technique préparée par monsieur Pierre-Luc Pilote, arpenteur géomètre, portant le numéro 698 de son répertoire;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente, notamment le contrat rédigé par Me Bianka Villeneuve, notaire, étant entendu que les honoraires professionnels sont à la charge de l'acquéreur."

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **VENTE DE TERRAIN – 5162, AVENUE DU PONT NORD**

**202-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la résidence sise au 5162, avenue du Pont Nord demandent à la Ville d'Alma de leur vendre une parcelle de terrain contiguë à leur propriété, le tout, afin de régulariser l'empiétement d'un garage construit en 1977;

CONSIDÉRANT QUE le comité urbanisme et environnement recommande de vendre ce terrain aux conditions suivantes :

- le prix de vente est fixé en fonction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation;
- les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur;
- les professionnels devront s'assurer d'éviter d'inclure dans la transaction toute superficie qui serait comprise en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT le projet de contrat rédigé par Me Linda Beaulac, notaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,  
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la vente en faveur de monsieur René Bouchard et madame Madeleine Fleury, propriétaires du 5162, avenue du Pont Nord, d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 45,72 mètres carrés, soit le lot 5 490 890, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, pour le prix de 3 103,65 \$, plus les taxes applicables;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente, notamment le contrat rédigé par Me Linda Beaulac, notaire, étant entendu que les honoraires professionnels sont à la charge de l'acquéreur."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – ACCEPTATION**

**203-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la Ville d'Alma devait procéder à la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures d'eau potable, d'égout et de chaussée pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 503-25-2014 afin de confier à la firme « Maxxum Gestion d'actifs inc. » le mandat de réaliser la mise à niveau du plan d'intervention municipal afin d'accompagner les représentants du Service des travaux publics dans l'élaboration dudit plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit accepter ledit plan pour le présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire qu'il a pris connaissance et accepte le document intitulé « Plan d'intervention pour le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'égouts et des chaussées », daté du 29 février 2016, préparé par les représentants du Service des travaux publics et de la firme Maxxum, gestion d'actifs, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DANS LES SECTEURS DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE ET DE DELISLE – TRANSFERT DU CONTRAT**

**204-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 164-10-2015 afin de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'entretien des espaces verts des secteurs de Saint-Cœur-de-Marie et de Delisle pour une période de 24 mois à M. Gaétan Lavoie d'Alma, pour un prix total de 42 556,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre adressée à la Ville d'Alma, monsieur Lavoie demande l'annulation de la deuxième année du contrat **pour cause de maladie** ainsi que la libération de la garantie d'exécution de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans une deuxième lettre, madame Isabelle Lavoie, faisant affaires sous la raison sociale « Gazon Lavoie enr. », propose de continuer ledit contrat selon les mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE dans les documents contractuels, la Ville peut transférer l'exécution du contrat selon les mêmes conditions, sur autorisation écrite de sa part;

CONSIDÉRANT QUE dans son rapport, l'acheteur municipal recommande ce qui suit :

- L'annulation du contrat et la libération de la caution de monsieur Gaétan Lavoie;
- L'adjudication, aux mêmes conditions que le contrat original, pour l'année restante à madame Isabelle Lavoie, faisant affaires sous la raison sociale « Gazon Lavoie enr. », soit un montant de 21 278 \$, taxes incluses, avec encaissement du cautionnement d'exécution au montant de 2 127 \$ et avec preuve d'assurance responsabilité civile au montant minimum de 2 millions \$;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"dans un premier temps, d'annuler le contrat et libérer le versement de la caution d'exécution de monsieur Gaétan Lavoie, et ce, **pour des raisons médicales**;

Et, dans un deuxième temps, de confier la dernière année du contrat pour l'entretien des espaces verts des secteurs de Saint-Cœur-de-Marie et de Delisle à madame Isabelle Lavoie d'Alma, faisant affaires sous la raison sociale « Gazon Lavoie enr. » pour un prix total de 21 278 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux conditions prévues à la soumission originale et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LAC-SAINT-JEAN-EST 205-11-2016**  
**- SALON EXPO-NATURE 2016 - AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de l'Expo-Nature Lac-Saint-Jean, qui aura lieu au Centre Mario-Tremblay les 22, 23 et 24 avril 2016;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert;

il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,  
ET RÉSOLU :



"que la Ville d'Alma octroie à la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est une aide financière de 5 000 \$, de laquelle somme seront déduites les demandes de services formulées par le comité organisateur de l'Expo-Nature Lac-Saint-Jean, le tout, conditionnellement à la tenue de l'événement, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT D'INGÉNIERIE – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE PONT DE LA CENTRALE ISLE-MALIGNE DE RIO TINTO ALCAN** **206-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réfection du pont de la centrale d'Isle-Maligne (pont Alexis-le-trotteur), la société Rio Tinto Alcan a constaté que les supports de la conduite d'aqueduc de 12 pouces de la Ville d'Alma qui le traverse étaient défailants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 500-25-2013 afin de confier à la firme « BPR inc. » le mandat de préparer un avis technique sur l'état de la conduite et l'intégrité des supports et de réaliser l'ingénierie de concept avec estimés pour différents scénarios;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme « Tétra Tech inc. » (auparavant BPR inc.), de déposer une offre d'honoraires professionnels pour réaliser le mandat suivant, selon l'option 2 :

- préparer l'ingénierie détaillée du projet de remplacement de relocalisation de la conduite et des supports;
- réaliser la surveillance partielle des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « Tetra Tech inc. » le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 30 mars 2016, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 21 500 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au projet d'immobilisations #032."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**« RELAIS POUR LA VIE » DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – SUBVENTION** **207-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer organise une campagne de collecte de fonds intitulée le « Relais pour la vie »;

CONSIDÉRANT QUE la 11<sup>e</sup> édition de l'événement « Relais pour la vie – Alma » aura lieu le 3 juin 2016, de 19 h à 7 h, sur les Plaines vertes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par cet organisme pour couvrir les frais variables facturés par le Service des loisirs et de la culture pour l'organisation de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement majeur pour notre communauté a permis de recueillir une somme de 333 000 \$ lors de l'édition 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien directeur général de la Ville d'Alma, monsieur Guy Simard, a accepté la présidence d'honneur à titre de survivant;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, des fonctionnaires municipaux de la Ville d'Alma ont constitué une équipe de marcheurs;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une somme jusqu'à concurrence de 2 000 \$ à la Société canadienne du cancer pour couvrir les frais variables facturés par le Service des loisirs et de la culture pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition de l'événement « Relais pour la vie – Alma », qui aura lieu le 3 juin 2016, de 19 h à 7 h, sur les Plaines vertes."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES – MARCHÉ DE L'ESPOIR 2016 – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION** **208-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE, pour la 17<sup>e</sup> année consécutive, la Société canadienne de la sclérose en plaques, Section Lac-Saint-Jean, organise sa « Marche de l'eSPoir »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, qui se tiendra à Alma le 29 mai 2016, nécessite la fermeture temporaire de certaines rues, avec un départ et une arrivée au Centre Mario-Tremblay, notamment sur le boulevard Saint-Luc, le boulevard Saint-Jude, le boulevard Auger Ouest, l'avenue des Métiers, la rue Gauthier et l'avenue Bégin;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité organisateur de cette marche afin d'obtenir une autorisation écrite pour leur permettre d'emprunter les rues de la Ville d'Alma et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec, conformément aux exigences du ministère des Transports;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la Société canadienne de la sclérose en plaques, Section Lac-Saint-Jean, à emprunter les rues de la Ville d'Alma et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec, lors de la 17<sup>e</sup> « Marche de l'eSPoir », le 29 mai 2016."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CLUB CYCLISTE PROCO – COMPÉTITIONS RÉGIONALES – 209-11-2016**  
**FERMETURE DE RUES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Club Cycliste Proco d'Alma organise, comme à chaque année, des courses dans le cadre du circuit cycliste régional;

CONSIDÉRANT QUE ces compétitions se tiendront les 22 juin, le 13 juillet et le 17 août 2016;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club Cycliste Proco d'Alma afin d'obtenir une autorisation écrite lui permettant de fermer certaines rues dans le parc industriel Sud conformément au circuit proposé et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec, conformément aux exigences du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le Club cycliste Proco est responsable de l'organisation du bon déroulement de la circulation locale et doit s'assurer de la sécurité du circuit et de ses coureurs, et ce, en tout temps pertinent à l'égard de toute personne ou de la Ville d'Alma;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le Club Cycliste Proco d'Alma à fermer temporairement certaines rues dans le parc industriel Sud, selon le circuit proposé pour les compétitions régionales qui auront lieu les 22 juin, le 13 juillet et le 17 août 2016 et pour ce faire, de demander l'assistance de la Sûreté du Québec requise selon le cas, sous réserve de l'autorisation du ministère des Transports."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONDOLÉANCES – MONSIEUR GÉRARD LACELLE 210-11-2016**

CONSIDÉRANT le récent décès de monsieur Gérard Lacelle, beau-père de monsieur Marc Moffatt, directeur du développement et directeur général du Centre d'excellence sur les drones;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,  
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,  
ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal offre ses condoléances à la famille de monsieur Gérard Lacelle, beau-père de monsieur Marc Moffatt, directeur du développement et directeur général du Centre d'excellence sur les drones."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES****SOUSSIONS – QUATRE SECTIONNEURS-INTERRUPTEURS TRIPHASÉS 25 KV** 211-11-2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de quatre sectionneurs-interrupteurs triphasés 25 kv, les soumissions suivantes ont été reçues le 14 avril 2016 :

Soumissionnaires	Prix, taxes incluses
Franklin Empire inc. – Alma	36 258,52 \$
Lumen inc. – Alma	36 700,02 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture de quatre sectionneurs-interrupteurs triphasés 25 kv, à la firme "Franklin Empire inc." d'Alma, pour un coût total de 36 258,52 \$, taxes incluses."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****INFORMATIONS – PASSERELLE SUR LA RIVIÈRE PETITE-DÉCHARGE** 212-11-2016

Verbal de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay pour faire le point sur le dossier de la construction de la passerelle sur la rivière Petite Décharge. Au départ, un comité d'experts a sélectionné trois concepts pour le projet où l'on visait notamment à en faire une vitrine technologique sur l'utilisation de l'aluminium. En 2015, le conseil a retenu un concept qui a fait l'objet d'une vidéo promotionnelle. Cependant, considérant que les coûts estimés passaient de 3 à 6 millions \$, un autre concept a été retenu. C'est ce qui explique la distorsion entre la vidéo promotionnelle vue sur internet et le projet réalisé.

Par la suite, la Phase 1 des travaux, soit ceux en rivière, s'est déroulée du 19 février au 18 avril 2016, résultat d'intenses négociations avec le MDDELCC.

Monsieur Tremblay revient sur le concept retenu, soit une passerelle de type haubané qui inclut un éclairage intelligent et programmable au pied du mat central, en-dessous du tablier et sous les garde-corps pour l'illuminer la nuit. Une nouvelle vidéo est maintenant disponible sur la page Facebook de la passerelle et sur le site de la Ville d'Alma pour voir le résultat.

Les coûts du projet se résument comme suit : 3 250 000 \$, soit 550 000 \$ en honoraires professionnels et 2 700 000 \$ pour le contrat avec la firme « Les Entreprises Rosario Martel ltée ». En retranchant une somme de 1 600 000 \$ provenant d'une subvention du gouvernement du Québec et de certains partenariats avec des entreprises privées qui

seront annoncés prochainement, le coût net assumé par la Ville s'élève à 1 650 000 \$. Il s'agit d'un montant raisonnable vu l'ampleur du projet.

Par ailleurs, le tablier et les garde-corps en aluminium sont actuellement en fabrication en usine. À la suggestion de l'entrepreneur, des poutres temporaires ont été installées, permettant ainsi de mettre en place ces éléments préfabriqués au mois d'août pour terminer les travaux dès le 4 novembre 2016, soit avec trois mois d'avance sur l'échéancier original. Le tout, sans travaux en rivière.

De son côté, Monsieur le Maire ajoute que le conseil municipal est fier de l'expertise démontrée par le comité technique, les fonctionnaires municipaux, les professionnels ainsi que l'entrepreneur « Les Entreprises Rosario Martel Itée ». Il rappelle que cette passerelle constitue le legs de la Ville pour son 150<sup>e</sup> anniversaire et qu'elle va servir de carte de visite technologique démontrant le savoir faire de nos professionnels et de nos entreprises en matière d'utilisation d'aluminium.

**FÉLICITATIONS – 3<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL « LA QUINZAINE DES SAVEURS ALMATOISES »** **213-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE le succès remporté par la 3<sup>e</sup> édition du festival « La quinzaine des saveurs almatoises », qui s'est déroulée chez les restaurateurs participants du 6 au 17 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet événement représente une belle occasion de mettre en vedette les produits locaux, tout en permettant des retombées économiques intéressantes pour la communauté almatoise;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter madame Linda Décoste, présidente du comité organisateur, le réputé chef Giovanni Apollo qui a généreusement agit à titre d'invité d'honneur, monsieur Gino Villeneuve, président d'honneur, les restaurateurs participants et tous ceux qui ont collaboré au succès de cet événement;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
ET RÉSOLU :

"de féliciter madame Linda Décoste, présidente du comité organisateur, le réputé chef Giovanni Apollo qui a généreusement agit à titre d'invité d'honneur, monsieur Gino Villeneuve, président d'honneur, les restaurateurs participants et tous ceux qui ont collaboré au succès de la 3<sup>e</sup> édition du festival « La quinzaine des saveurs almatoises », qui s'est déroulée du 6 au 17 avril 2016."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE** **214-11-2016**

Monsieur Gino Villeneuve, sur le comité des Travaux publics :

Le programme de nettoyage des rues de la Ville est maintenant débuté. Il demande aux citoyens d'éviter de faire des monticules de sable sur la chaussée car la machinerie est incapable de les ramasser.

PÉRIODE DE QUESTIONS

215-11-2016

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 45.

  
\_\_\_\_\_  
greffier

  
\_\_\_\_\_  
maire